

## Fiche de poste : Adjoint d'encadrement au chef de centre

### Contexte de la mission :

Le SNU (service national universel) est un programme d'émancipation et de responsabilisation des jeunes de 15 à 25 ans. Il a pour but l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes, ainsi que le sens de l'engagement au service de l'intérêt général. Sa mise en œuvre a pour objectifs : le renforcement de la cohésion nationale à travers une mixité sociale et territoriale, le développement d'une culture de l'engagement, l'insertion sociale et professionnelle.

Il se décline en 3 phases successives :

- un **séjour de cohésion** de 12 jours, en internat, fondé sur l'appropriation d'un socle républicain et démocratique, l'esprit de défense et de résilience, des bilans individuels (santé, illettrisme, compétences), une large place est faite aux activités sportives comme vecteurs de cohésion,
- une **mission d'intérêt général**, de 12 jours ou 84 heures perlées, inscrite dans une logique d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, permettant d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- une phase d'**engagement volontaire** d'au moins 3 mois, qui peut être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuie sur les dispositifs de volontariat existants (service civique notamment).

L'**équipe d'encadrement** des séjours de cohésion est constituée par :

- un chef de centre et deux adjoints : un adjoint d'encadrement et un adjoint éducatif,
- un référent Sport et cohésion, un intendant et un infirmier,
- des capitaines de compagnie et leurs adjoints supervisant 50 à 60 volontaires,
- des tuteurs de proximité chargés d'une maisonnée de 10 à 15 volontaires.

En Isère, 2 centres accueilleront les séjours de cohésion du **21 juin au 2 juillet 2021**

Commune	Centre de séjour	Effectif
Autrans-Méaudre	LE VERTACO	250
Corrençon-en-Vercors	LES RAMBINS	112

### A - Responsabilités particulières de l'adjoint d'encadrement :

Il seconde le chef de centre dans quatre domaines principaux : le management de l'encadrement, la discipline générale, la démocratie interne du centre, la sécurité.

#### 1°/ Le management de l'encadrement :

En amont du séjour, il aide le chef de centre au recrutement des cadres de compagnie et des tuteurs, et s'assure de la réalisation préalable du contrôle d'honorabilité des personnels recrutés.

Durant le séjour de cohésion, il dirige l'action des cadres de compagnies et des tuteurs de maisonnées en vue d'un bon déroulement éducatif du séjour.

Par son exemple et son implication, il appuie le chef de centre dans la mise en œuvre d'une démarche pédagogique qui allie exigence et écoute des volontaires. Il guide et accompagne les capitaines de compagnies et les tuteurs dans leur rôle d'éducateur, veillant à l'exemplarité de tous les encadrants.

## **2°/ La discipline générale :**

Il s'assure de la bonne exécution du règlement de service intérieur et de la discipline générale du centre pendant tout le séjour.

Il contribue à l'éducation citoyenne et à l'apprentissage des règles de vie commune. Il apporte une vigilance particulière à tout ce qui touche à la mixité et à l'inclusion.

Il conseille les cadres de compagnies et les tuteurs de maisonnées pour prévenir et gérer les conflits. Il s'assure de l'assiduité de tous les volontaires à toutes les activités.

## **3°/ La démocratie interne du centre SNU :**

Il organise la mise en pratique, dans le déroulement de la vie quotidienne, de tout ce qui relève de la cohésion de groupe, de la solidarité, de l'engagement, de l'application des règles de vie, du respect d'autrui et de l'environnement par tous les acteurs, garantissant ainsi l'exemplarité du centre SNU.

Il s'assure du bon déroulement des temps de démocratie interne. Il en fait le bilan tout au long du séjour. Dans ce cadre, il veille à faire vivre l'engagement des jeunes au quotidien.

Il met en place et pilote l'ensemble des mesures qui contribuent à l'intégration des volontaires en situation de handicap ou à besoins particuliers.

## **4°/ La sécurité :**

En charge de la sécurité générale, il initie et pilote les relations avec les forces locales de sécurité, les services médicaux, hospitaliers et de secours.

Animé par la préoccupation permanente de la sécurité absolue des volontaires, il organise le service des cadres de compagnies et des tuteurs de maisonnées, de jour comme de nuit.

Il organise et pilote les relations de l'encadrement avec les familles des volontaires.

## **B – Expérience requise et compétences managériales de l'adjoint éducatif :**

Il doit compter une expérience significative d'encadrement complexe, prioritairement dans un établissement éducatif des armées ou dans un établissement de l'éducation nationale ou de l'éducation populaire. Il s'engage à suivre des temps de formation (estimés à cinq jours) en amont du séjour.

Les compétences managériales requises sont :

- l'autorité et le rayonnement,
- la capacité à diriger des équipes,
- la capacité au leadership et la maîtrise de soi,
- la maîtrise des déclinaisons managériales, y compris adaptatives.

## **C – Le contrat :**

Contrat d'engagement éducatif (CEE) établi pour une période de **27 jours**

Rémunération journalière de 100 € net

Préparation du séjour	Temps de formation	Rencontre intervenants	Accueil avant séjour	Séjour du	Repos compensateur	Evaluation et bilan
3	5	2	20/06	21/06 au 02/07	2	2

Candidature à adresser à :

Date limite de réception :